



14ème législature

Question N° : 72756	De M. Philippe Armand Martin (Union pour un Mouvement Populaire - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, industrie et numérique		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >propriété intellectuelle	Tête d'analyse >brevets	Analyse > brevets européens. mise en place. perspectives.
Question publiée au JO le : 20/01/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 28/04/2015 Date de renouvellement : 01/09/2015 Date de renouvellement : 08/12/2015 Date de renouvellement : 15/03/2016 Date de renouvellement : 21/06/2016 Date de renouvellement : 04/10/2016 Date de renouvellement : 24/01/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la recommandation formulée par la Cour des comptes tendant à faire promouvoir en priorité par l'INPI le brevet européen, avec une étude d'impact de cette orientation sur le modèle économique de l'établissement et sur les mesures d'accompagnement et de soutien des PME pour les aider à accéder au meilleur niveau de protection de leurs inventions. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en l'espèce.